Et non seulement l'opinion publique a été faussée, mais elle a été entièrement paralysée. Ce règne est fini, il y a déjà deux papiers indépendants qui ont une circulation aussi grande que la circulation des journaux ministériels. Il faudra donc, malgré l'exclusivisme qui est encore à l'ordre du jour, qu'il y ait liberté de penser et de discussion, parce que des hommes qui voudraient s'en tenir à un système d'exclusivisme aussi absurde ne pourraient jamais ni garder le pouvoir, ni tromper d'avantage le public.

Il faudra toujours en revenir à la liberté de discussion, c'est le seul moyen qui puisse donner de la durée à un gouvernement et qui puisse faire prévaloir ses idées. Eh bien, c'est dans cette période d'exclusivisme que le ministère précédent a été attaqué avec une force et un acharnement qui ne pouvait pas être celui des éditeurs de journaux, eux-mêmes. Nous connaissons ces éditeurs, nous savons qu'ils ne sont pas de taille à faire peur. Derrière ces éditeurs, il faut chercher et on trouve ceux à qui profitait la calomnie. A qui cette infamie profite-t-elle ? On sait bien que ce n'est pas aux éditeurs de ces journaux, mais à ceux qui les poussent et les soudoient. *Dans toutes ces calomnies qui ont* été volontairement répétées par la presse ministérielle, qui, lorsqu'on l'a convaincue de mensonge, n'a jamais eu le courage de se rétracter, il faut ne pas voir que ces minces éditeurs qui ne font que mettre les matières ensemble, et rapprocher des types d'imprimeries, mais il faut voir dans les auteurs de ces écrits ceux qui se disputent le pouvoir, et qui pour s'en arracher les dépouilles ne reculent devant aucune indignité.

Je ne répondrai qu'à quelques unes de ces calomnies. L'honorable M. Viger est un homme que je n'ai pas approuvé, on le sait. Ceux qui l'ont attaqué savaient que, quand j'étais à Paris, j'avais blâmé sa conduite, que j'aurais dit qu'il était dans une erreur qui certes n'était pas plus coupable que celle qui a fait accepter le pouvoir à nos ministres. C'était la même erreur. Il n'avait accepté le pouvoir que comme cédant à la nécessité. Ces successeurs, en acceptant leurs portefeuilles, ont fait la même faute. Si on croyait qu'il avait tort, il fallait argumenter et non pas injurier. On s'est contenté de répéter que M. Viger s'était vendu pour £10,000 ; on n'a pas essayé de prouver ce fait. Ceux qui dirigeaient la presse, savaient que c'était un mensonge. M. Viger avait nié leur avancé, c'était à le prouver. Quand on fait dire à la presse de pareilles choses, il faut être prêt à les soutenir. Mais ici, l'on ne se sert que de la calomnie et on a continué ce système sans rien prouver. Le même homme a été attaqué sous un autre rapport ; on a dit, pour le perdre, qu'il était ennemi de la religion de ses compatriotes, qu'il était protestant. On savait néanmoins que ce monsieur était un homme religieux, infiniment plus religieux que ceux qui le calomniaient. Je ne veux ici faire de reproche à personne, je respecte toutes les opinions sincères ; elles ont droit au respect et je ne dis pas cela pour donner de la valeur à M. Viger, mais je dis que ceux qui portaient contre lui de pareilles attaques disaient un mensonge honteux et qu'en en recueillant les fruits, ils nuisaient à la réputation d'un honnête citoyen. Il avait fait honneur à son pays et devait être respecté, au moins pour ses services passés, il ne devait pas être calomnié.

Ceux qui publiaient ces calomnies savaient très bien que M. Viger était plus catholique et plus religieux que plusieurs de ceux pour le plaisir et le profit desquels on publiait ces indignes reproches. S'il tombait, on montait à sa place. Il ne fallait pas être scrupuleux pour emporter au plus vite un poste si convoité. C'est cela qui était une indignité, et j'ai eu raison de dire que le scandale était plus choquant quand il paraissait dans les *Mélanges* dits *Religieux*, parce que M. Viger était un des bienfaiteurs de l'établissement. L'on croit avoir suffisamment répondu en disant quoi, êtes-vous si ami de votre famille, si peu ami du bien public, si ennemi de la liberté d'examen, que, parce que M. Viger homme public aura fait quelque bien à l'Evêché, l'on n'ait pas le droit de le condamner quand il a tort ? Oui, certes, cette liberté doit rester entière pour M. Viger, pour l'Evêché, pour chaque citoyen, grand ou petit, ecclésiastique ou laïc. Mais la liberté de mentir et de calomnier n'existe pour personne, pas plus pour l'éditeur des *Mélanges* dits *Religieux* que pour qui que ce soit au monde. Je n'ai rien dit autre chose et pour excuser la calomnie contre M. Viger, l'on est forcé de dénaturer ce que j'ai dit, d'employer la calomnie contre moi, de ne pas sortir d'un système coupable et ordurier, qui a profité à quelques ministres dans le passé, qui les tuera dans l'avenir et peut-être par l'*Avenir*, dès que la discussion deviendra argumentative.

Au reste quand, je dis que M. Viger est très-religieux, et que quelques uns de ses détracteurs l'étaient très peu, ce n'est pas pour le louer, ce n'est pour les déprécier quand à leurs opinions, mais oui bien quand à leur conduite à son égard, puisqu'elle est une combinaison de calomnie et d'hypocrisie, le plus ignoble de tous les genres de mensonges. Représentants de tout le peuple dans un siècle et dans une société où règne la plus grande diversité d'opinion religieuse ou irréligieuse, nous devons justice pleine et entière à tous nos concitoyens et à nous-mêmes, en proclamant que notre disposition à respecter les honnêtes gens est pleine et entière, indépendamment de toute considération, de ce que sont leur croyance ou de leur scepticisme. A chacun sa liberté absolue sous ce rapport, sans avoir à rendre compte de ses opinions à qui que ce soit au monde, sans qu'elles doivent se soumettre à aucun desavantage politique.

Voudra-t-on dire que nul des membres du cabinet ne doit être blâmé du dévergondage de ses adulateurs dans la presse ministérielle, parce qu'il n'y a pas de preuve légale qu'il soit l'auteur de ces sales injures, parce qu'elles sont si nombreuses et incessantes qu'une seule tête n'a pu les concevoir et une seule bouche les trompeter. Mais qui en est l'inspirateur, qui les a applaudies ; qui les a récompensées, de qui les inventeurs et trompetteurs attendent-ils leurs récompenses ? Quand quelque crime bien odieux a été commis, quand quelques turpitudes incroyables, excessives sont déjetées sur la société et que pendant un tems le coupable n'est pas connu, quelles seront les recherches judicieuses qui mettront la justice sur la piste pour le découvrir ? Elle se dira à qui le crime, à qui des turpitudes qui répugnent à tout ce qui a une tête et cœur d'homme *ont-elles pu profiter ? De quoi* s'agit-il ? D'être ou de n'être pas en place. De garder, perdre ou reprendre des portefeuilles, et toute l'adulation, le patronage, l'autorité qu'ils donnent.

Est-ce les que éditeurs de la *Minerve, Revue, Mélanges Religieux*, voire même du *Journal de Québec* se croient de figure et d'allure à porter avec grâce et dignité, avec honneur pour eux-mêmes et utilité pour le pays, des portefeuilles. Non, ils ne sont pas de taille à se charger d'un pareil fardeau. Ils sont donc soufflés pour vomir incessamment la calomnie, pour ne donner jamais admission aux dénégations d'hommes innocemment accusés, pour ne jamais se rétracter, quand ils se sont assurés qu'ils ont dit faux. Oui, ce sont des journaux *soufflés*.

M. Cauchon.—*Hear ! Hear !* (écoutez, écoutez !)

M. Papineau.—Des journaux *souillés* !

Un sytême aussi immoral, aussi fortement organisé, aussi odieusement suivi avec persévérance depuis six ou sept ans, n'aurait jamais pu avoir une telle durée dans aucun pays, ou par des circonstances déplorables, un homme ou un très petit nombre d'hommes combinés n'auraient pas été rendus les seuls maîtres de la presse du pays, l'animer d'une unique direction, d'une inspiration à son ou leur profit. Le mal a cessé. La presse ministérielle sous la même direction est bien toute aussi immorale et mensongère aujourd'hui qu'hier. Ses énormités sont aussi scandaleuses, elle ne sait expuer que du poison, mais l'antidote est trouvé. Depuis quelque mois seulement il y a deux presses indépendantes. Deux presses où le pour et le contre peuvent être également discutés ; où la raison, l'argumentation sont reçues avec faveur, où les plus hautes questions politiques sont journellement traitées avec une supériorité de talents et de connaissances, de savoir-vivre et de modération qui réduiront les éditeurs à sortir du bourbier où il leur a plu de se vautrer, pour faire leur cour aux membres du cabinet. Leur inclination fut d'applaudir à ce système si propre à démoraliser rapidement la société, sans quoi il y aurait longtemps que ces différentes presses auraient rempli leur mission, la libre discussion, et répudié ce qu'il y a de plus répugnant ; et qu'elles auraient cherché ce que le monde a droit d'attendre de la presse le triomphe de la vérité et non le système qui a fait leur honte et cela au profit transitoire des ministres. Ils ont pratiqué l'organisation du mensonge pour le faire triompher.

J'ai entendu faire des éloges exagérés du gouverneur actuel, et la chose ne m'a pas peu surpris. Je trouve qu'il y a de la folie pour toute colonie d'être *satisfaite de quelque gouverneur que ce soit. Ils sont tous bons, ou tous mauvais.* Ce sont les agents de *Downing Street* qui viennent en passant *nous exploiter* et qui ne sont bons ou mauvais qu'en autant que leurs instructions leur donnent ce caractère. On a fait chanter des messes en reconnaissance à sir Charles Bagot ; j'ai trouvé que c'était ridicule, comme je trouve qu'il est ridicule de se séparer de ses concitoyens pour aider à tirer du bien d'un mauvais gouvernement. Pour moi, à distance, tout ceci me paraissait une question de personnes, et je disais que pour l'intérêt d'un gouverneur on ne devait pas faire de si grandes démonstrations que celles qu'on fesait pour celui-là. Tous doivent nous être également indifférents et le plutôt on cessera de nous en envoyer, le mieux ce sera tant pour la colonie que pour la métropole. Et cette idée que j'exprime n'est pas nouvelle, il y a eu un grand nombre de colonies anglaises qui sont de nouvelles colonies et qui ont bien supporté cette privation sans en souffrir.

Je dis donc que lorsque pour avoir pris la défense de quelques individus qui avaient droit à la reconnaissance du pays et qui y ont encore droit malgré les insinuations par lesquelles on a voulu détruire le sentiment de respect que le peuple entretenait envers eux, le même système de proscription a été employé contre moi pour me faire taire. On devait pourtant savoir que j'étais accoutumé à ces attaques, qu'elles ne pourraient pas me faire changer d'opinion ni me faire fléchir en quelque occasion que ce fut. Toujours prêt à écouter les argumentations qu'on me présente, je ne cède pas aux menaces de qui que ce soit. Puisqu'on me parlait de procès criminel et d'échafaud, je me suis dit : Est-ce que la loi martiale pourrait être de nouveau proclamée ? J'ai cherché, pour voir s'il n'y avait rien dans nos lois pour me mettre à l'abri de pareilles poursuites, et j'ai vû que l'honorable membre pour le comté de Missisquoi avait la libéralité de faire adopter une loi pour les procès par jury qui tend à empêcher le retour des excès commis par nos cours criminelles en 1837, et dès lors, j'ai été convaincu que je pouvais venir exprimer librement mes opinions dans cette enceinte. Quand j'ai vu que les lois mettaient un jury entre le mauvais vouloir des ministres et moi, je ne les ai plus craints et j'ai dit : j'irai en Chambre leur dire sans crainte ce que je pense et d'eux et de notre constitution. Je dois cela à la bonne loi d'un ministre tory.

Je crois qu'il n'y a jamais eu depuis longtemps sous les ministères torys rien de pareil au discours actuel de notre ministère libéral. Je crois que les noms *tory* et *libéral* ont disparu, que les deux partis n'en font plus qu'un, soit qu'ils se soient mutuellement rapprochés l'un de l'autre, ou que ça ne soit que le ministère libéral qui a rétrogradé. J'espère toujours que toutes ces distinctions de partis finiront par disparaître, et que viendra un jour où tous seront réunis dans un même intérêt ; et que les hommes seront jugés par leurs œuvres et non autrement.

Je veux, maintenant, faire voir que le gouvernement responsable n'est pas en Canada, mais dans Downing-Street. Rien de plus frappant que la différence qu'il y a au sujet de la question de l'émigration, dans le discours de cette année et celui de l'an dernier. L'année dernière une loi sur l'émigration est faite en tout conforme aux renseignements reçus du bureau colonial ; il ne fallait rien faire avant d'avoir obtenu son consentement, avant de connaître son avis. La loi passée dans cette circonstance était bonne, était sage. Aujourd'hui, nous sommes avertis qu'elle n'était ni bonne, ni sage, et cela dix mois seulement après sa passation. N'est-ce pas une preuve que nos ministres ne se remuent qu'en autant qu'on met, dans Downing-Street, le doigt sur le fil par lequel on les fait s'agiter ? N'est-ce pas une preuve que nos ministres, avec leur gouvernement responsable tant vanté, n'ont de volonté que celle du bureau colonial ? qu'ils ne peuvent faire un pas que conformément aux ordres de ceux dont ils ne sont que les petits instruments ? Le ministère aurait dû avoir le courage de dire : ce bill est passé conformément à nos instructions ; et nous sommes obligés de le faire et de le défaire selon qu'on le juge à propos en Angleterre. La mort a moissonné le quart de l'émigration de l'an dernier ; nos concitoyens ont été les victimes de ce fléau, causé par le défaut de précaution à bord des vaisseaux, et que nous a amené l'émigration. Nombre de nos ministres de la religion et des premiers de nos concitoyens y ont succombé, et le bureau colonial reconnait la justice qu'il y avait à prévenir par une loi stringente et efficace le retour de pareils désastres pour les émigrants et pour le pays. La loi fut passée en conformité à ses instructions. Votée à l'unanimité l'an dernier parce que Downing-Street la demandait, sera-t-elle rejettée cette année parce qu'il n'en veut plus. Les propriétaires des vaisseaux ont dit ou fait dire dans la Chambre des Communes, que cette loi diminuait les profits de leur trafic, et quel trafic ? les profits sur la mort du plus grand nombre possible de leurs passagers, et le ministre colonial exposé à perdre quelques voix en Chambre au lieu de reconnaître que notre loi avait été adoptée, en conformité à ses vues, a la faiblesse de le nier, de dire que sa loi est mauvaise et parce qu'il est faible et faux, et a l'arrogance de demander que nous soyons faibles et faux comme lui, que nous détruisions notre œuvre et nos ministres d'y acquiescer en hâte, parce que leur responsabilité est bien réelle envers Downing-Street, bien imaginaire envers le Canada.

Il est une autre partie de ce discours dans lequel il paraît qu'on veut rétablir le crédit à la manière que l'entendent nos ministres. Le crédit du Canada est disparu en Angleterre, on fait tous les jours des placements à deux et demi par cent ; et l'on peut trouver néanmoins à y placer nos débentures même à six pour cent. Personne depuis deux ans ne veut en prendre à ce taux élevé, comparé à ce qu'est le cours de l'intérêt dans la plupart des pays de l'Europe. Eh ! bien, que propose-t-on pour remédier à ceci ! C'est incompréhensible ! on parle d'un *fond d'amortissement*, comme d'un moyen puissant pour rétablir le crédit de la province. Lord Durham en avait fondé un de ces fonds d'amortissements qui a tout amorti avec lui. Le fond d'amortissement a perdu M. Thiers ; donc ce fond d'amortissement est bon chez un gouvernement honnête ; mais chez un gouvernement comme le nôtre, c'est l'héritage que reçoit un jeune débauché qui se dit ; je veux maintenant m'en donner pendant six mois, de mon reste. Il met une partie de son bien en réserve, comme une poire pour la soif ; et tout est dit ; avant six mois les trois quarts de l'héritage ont été dissipés. Le fond d'amortissement de notre ministère aura le même résultat. Il verra au premier jour la nécessité d'employer le fond d'amortissement à finir les travaux publics qui sont jusqu'ici restés inachevés ou en commencer d'autres.

Dans l'état de New-York, on a pris des précautions contre la dissipation des deniers publics. Ici, c'est la dernière chose à laquelle on pense ; ou plutôt, l'on n'y a pas pensé du tout. L'année dernière, nous avons autorisé un emprunt considérable pour faciliter le rétablissement dans la confiance publique ; tous avons accordé au ministère le pouvoir d'offrir six pour cent d'intérêt. Il fallait, donc, si on voulait soutenir le crédit public, s'y prendre de la même manière qu'on s'y prend dans des états bien réglés, comme on s'y prend dans la république voisine. Il fallait bien se garder de se montrer dans un état de pénurie sans exemple, émettant, comme on l'a fait, des débentures en si petites valeurs, de montants si modiques que cinq et dix piastres. La chambre d'assemblée ne peut pas donner son approbation à une semblable mesure ; elle n'a pas voulu. Pourquoi le ministère, s'il voulait rétablir notre crédit, n'a-t-il pas fait à cet état des propositions à New-York, dans Wall-Street, à la bourse de France ou aux marchands de Hollande ? Ce sont là des grands centres de circulations où les fonds étrangers sont négociés en tous tems. Si les membres du ministère avaient eu foi dans le crédit public, ils auraient donc contracté, ainsi qu'ils en avaient le pouvoir, avec ces nations étrangères. Mais quand on est autorisé à emprunter de l'argent à six pour cent et qu'on ne le fait pas ; qu'au lieu de le faire, un gouvernement descend jusqu'à émettre des debentures d'une valeur si petite qu'elles ne peuvent manquer d'avoir le sort des assignats, c'est décorer à la face du monde qu'on n'a plus de foi dans le rétablissement du crédit, c'est porter un crédit son coup de mort. Tout cela est une suite de la position que nous a faite l'acte d'Union. Je crois donc que plutôt viendra la séparation des deux provinces mieux ce sera pour toutes les parties. Le rappel de l'Union est surtout désirable pour le Bas-Canada. Cette Union nous met vis-à-vis du Haut-Canada, dans la même position qu'est l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre. C'est la partie de toute l'Europe où il meurt, annuellement de faim, le plus grand nombre d'hommes. C'est en l'unionant à un pays sur un autre qui prospère que nous voulons. Tant que nous serons sous cette union nous le serons à la domination du Haut-Canada, nous ne pourrons rien entreprendre. On doit donc s'empresser de faire cesser un pareil état de choses. Jusqu'à présent l'attention publique s'est adressé surtout à la réforme électorale ; eeci, non pas parceque c'est la seule réforme désirable, mais parce qu'elle est un moyen de conduire au rappel de l'Union. Tous les hommes de bon sens sentent que cette mesure est désirable, sentent la difficulté qu'il y a de législater pour deux pays si différents en tous points. Cette union a été fournie dans le but avoué de faire au peuple canadien. De quel prétexte s'est-on servi, pour nous l'imposer ? C'est qu'elle devait nécessairement amener l'extension du commerce. On doit voir aujourd'hui qu'on s'était trompé, si c'était la place qu'on avait ; que le pays n'a jamais été plus souffrant qu'il ne l'a été depuis l'Union.

(*A continuer.*)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 2 FÉVRIER 1849.

Nous laissons de côté plusieurs articles pour faire place au résumé suivant des nouvelles d'Europe apportées par le *Canada*.

Revue Européenne

Angleterre.—Le cabinet anglais a perdu un de ses membres par la mort du comte d'Auckland, premier lord de l'Amirauté. On parle comme devant le remplacer, de lord Hatherton, de sir Francis Baring, de sir John Graham. Il paraitrait que lord John Russell a en contemplation d'établir un droit léger et fixe sur le blé, dans le but d'attirer au ministère un nombre considérable des partisans de sir Robert Peel.

France.—Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs la défaite du ministère français sur la question de l'impot sur le sel. Depuis, il y a eu une espèce de crise ministérielle suivie de quelques changements dans la composition du cabinet, résultant de la taiblesse de l'administration par suite de l'opposition que lui fait l'assemblée nationale et des tentative prématurées de souveraineté impériale faites par Louis Napoléon. Ces causes réunies ont jeté de nouveau la politique française dans un état d'incertitude. M. Léon Faucher a remplacé M. de Malleville dans le ministère de l'intérieur ; M. Lacrosse a succédé à M. Faucher, dans le ministère des travaux publics, et M. Buffet a remplacé M. Bixio comme ministres de l'agriculture et du commerce.

Le nouveau président en s'abouchant avec ses ministres, a fait usage de l'expression de Napoléon lors de la constitution Sieyès, *qu'il ne voulait pas être un cochon à l'engrais;* et le premier usage qu'il a fait du pouvoir a été pour lui une défaite signalée.

Il avait demandé d'une manière hautaine à M. de Malleville de lui remettre tous les documents officiels concernant les affaires de Strasbourg et de Boulogne. Le ministre après avoir étudé cette demande, s'y refusa finalement et en appela à ses collègues qui résignèrent en masse. Le président fut obligé d'en venir à un arrangement et de promettre qu'à l'avenir il ferait tous ses efforts pour gouverner sous la responsabilité de ses ministres.

Depuis qu'il est au pouvoir, Louis Napoléon a donné des preuves journalières de son incapacité à lutter contre les difficultés actuelles. Il a proposé de révoquer un grand nombre de préfets des départements, et voulut dicter à ses ministres la liste des personnes qu'il désirait nommer à ces offices. Cette proposition a été rejetée et a eu pour résultat une modification du ministère, sans rien ajouter à sa force intrinsèque. Les ministres ont encore contrarié les désirs du président en refusant leur concours à la nomination du fils du maréchal Ney et de M. Boissy aux ambassades de première classe ; et ce n'est que le désir d'empêcher la désorganisation complète du gouvernement qui a engagé quelques uns des ministres à garder leurs portefeuilles.

Le premier janvier le président et le général Cavaignac ont tous deux reçu et leurs salons ont été également visités par une foule nombreuse.

Un dîner auquel étaient invités MM. Molé, Thiers et quelques amis particuliers du président, a donné de l'ombrage au ministere ; et M. Odilon Barrot se rendit en conséquence chez le président et l'informa que de telles réunions confidentielles étaient dangéreuses pour le ministère et montrait un manque de confiance dans les ministres ; et que si le président persistait dans cette réunion, il croirait devoir résigner. Pour calmer les scrupules de M. Barrot, le président l'invita à ce dîner avec M. Léon Faucher. D'après l'intimité qui règne entre Louis Napoléon et M. Thiers, on regarde comme très probable que dans le cas où M. Odilon Barrot serait élu vice-président de la république, M. Thiers serait placé à la tête du ministere.

Italie.—Les affaires y demeurent *in statu quo* ; et le refus de l'Autriche de se soumettre à la décision des puissances médiatrices, rend très douteuse l'ouverture des négociations à Bruxelles et plus douteux encore leur résultat. On dit que Sa Sainteté est dans un grand découragement à Gaëte ; cependant, l'Autriche, l'Espagne et Naples paraissent former une alliance dans la vue de le rétablir dans ses états.

Le jour de Noël, le Souverain Pontife a célébré la messe dans sa chapelle privée, en présence du roi de Naples et de sa famille. Sa Sainteté s'est rendue ensuite en grande pompe à la Cathédrale où elle a été reçue par tout le clergé et le corps diplomatique en costume de cour. Le même jour, le roi de Naples lui a envoyé en présent 600,000 ducats, (environ £150,000) et la reine d'Espagne 50,000 écus (environ £25,000).

Un journal de Paris dit : — On annonce que le Pape désirant éviter toute intervention étrangère, se propose d'essayer une démarche personnelle. Il ira, dit-on, à Civita Vecchia où il fera un appel au peuple. Si cet appel reste sans effet, alors sa Sainteté laissera les choses aller leur cours.

Un correspondant écrit de Rome, en date du 30 décembre, " que le canon du château St. Ange et la grande cloche du capitole, ont annoncé hier (le 29) que la dynastie pontificale a cessé de régner sur Rome, et qu'un nouveau gouvernement sorti du *suffrage universel* allait remplacer le pouvoir qui depuis 1048 ans gouvernait les Etats-de l'Eglise." Sans doute, ce *gouvernement* à la tête duquel on verra les *héros* de Novembre, ne manquera pas de donner au peuple romain tout *le bonheur le contentement, la paix et la liberté* que l'on doit attendre des *souverains modèles et serviteurs* des descendants des maîtres du monde. On sait, et l'histoire est là pour le prouver, en sait désormais combien on goûte de *liberté*, de bonheur, et de paix sous la verge de tous les hypocrites défenseurs des droits du peuple, du moment qu'ils ont saisi le pouvoir.

Nous avons reçu réception de divers documents parlementaires que R. Christie, écr, M. P. P., a eu l'obligeance de nous envoyer. Parmi ces documents se trouvent les bills pour la qualification des apprentis pilotes—pour fixer le nombre des fonctionnaires exécutifs.—pour établir une cour d'Appel ayant juridiction en matières criminelle.—pour empêcher l'encouragement dans le Bas-Canada, des personnes résidant dans le Haut-Canada, et le bill pour faciliter l'établissement des terres incultes des townships du Bas-Canada.

Le télégraphe nous apprend, que son Excellence Lord Elgin a donné la sanction royale, le 30 janvier, au Bill pour la division des terres incultes dans le Bas-Canada, et hier, au Bill d'Amnistie politique.

L'impatience où nous étions d'avoir un pont de glace, nous a fait annoncer trop tôt qu'il était pris devant cette ville, mercredi matin, car il est reparti au bout de quelques heures.

Correspondance.

Messire D. T. F... St. Roch des Aulnets. — 6 mois.

G. A. V. . écr. N. P. —Islet.—Lettre et argent reçus, journaux expédiés. Votre abonnement date à du 27 janvier.

Messire P. P.... Collége Ste. Anne. — Lettre reçue ; le journal est expédié au nouvel abonné. Merci.

Messire Ant. L.... St. Bazile de Madawaska (Nouveau-Brunswick) journaux expédiés. Votre abonnement datera du 29 Janvier.

D. L. Ms... écr. St. Anne la Pocatière — Lettre et argent reçus, (7 0-2ód.) Le journal est expédié au nouvel abonné. Une réponse prochainement, pour ce que vous désirez connaître. Nos remerciments au Dr. M. pour la haute opinion qu'il entretient de notre journal.

John H.——écr, Rimouski.—Billet reçu, journaux expédiés aux nouveaux abonnés. L'abonnement de chacun d'eux datera du 1er janv.

Batisse de Wolfe.

A LOUER.

LE superbe magazin maintenant occupé par M. McGill, *sellier, bâtisse Wolf*, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL,
Avocat.
No. 32, rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

Avis aux Entrepreneurs.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 3 Février prochain, à midi, des personnes désireuses de contracter pour la bâtisse d'une maisan au Cap Rouge.

Les plans et spécifications pourront être vus aux bureaux de

BROWNE ET LECOURT.

Québec, 29 Janvier 1849.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand.

W. Hamilton,
No. 63, rue St. Pierre,

Québec 15 décembre 1848.

ETUDE DE NOTAIRE.

LE Soussigné, tenu depuis quelque tems hors de cette ville al'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

John D. Tripp,

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le comfort possible.

N. B. **Coutiers** et **Lunch** prêts sous le plus court délai.

Québec, 1 décembre 1848.

JOSEPH LEGNAIS.

LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à Pendroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.

Québec 22 Décembre 1848.

A LOUER,

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

S'adresser à
P. V. BOUCHARD.

Québ17 janvier 1849.

BUREAU DU FRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 *Nov.* 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement livrées aux Incendiés, le 1er Décembre 1847 écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties tiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH

ANCIENNE LORETTE.

CE bien favori des voyageurs, et des parties de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des dîners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire.

Huîtres constamment en main.

J. HOUGH

N. B. Les ordres pour dîners, soupers, goûters, laissés au bureau de diligence de la rue St Anne, recevront l'attention demandée.

rue St Anne
12 janvier 1849